

mars 2025

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête relative à l'accident  
impliquant un autocar et un train express régional  
survenu le 24 janvier 2023  
sur le passage à niveau n° 42 à Cevins (Savoie)**

**Avertissement :**

*L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.*

*La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.*

*Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.*

Le mardi 24 janvier 2023 à Cevins (73), vers 7 h, un autocar n'ayant pas encore débuté son circuit de ramassage scolaire s'est immobilisé sur la voie ferrée au passage à niveau (PN) n° 42. Bien que son moteur était en fonctionnement, le conducteur a eu des difficultés pour avancer son véhicule en dehors de l'emprise ferroviaire de cette voie unique alors que le train express régional n° 883 158, assurant le trajet de Bourg-Saint-Maurice (73) à Aix-les-Bains (73), arrivait à pleine vitesse et avait déclenché la fermeture du PN. Le choc s'est produit alors que le train circulait à près de 100 km/h.

L'autocar a été sectionné en deux parties, l'arrière a été projeté sur le côté droit de la voie ferrée contre la paroi rocheuse, tandis que l'avant l'a été côté gauche, dans un fossé. Son conducteur était toujours à bord au moment de la collision et a été gravement blessé.

Sous le choc, le train, dont la locomotive était en queue, a subi des dégâts importants et a déraillé dans le tunnel situé à une trentaine de mètres en aval du PN. La voiture de tête, équipée d'un poste de conduite dans lequel se situait le conducteur du train, a heurté la paroi interne et rebondi dessus. Aidé par un appareil de voie (aiguillage), l'essieu déraillé s'est remis sur les rails au moment de sortir du tunnel d'une longueur d'environ 150 m. Le conducteur du train a été protégé de l'impact frontal par la structure de cette première voiture et n'a pas été blessé, alors que les vitres des côtés ont éclaté suite aux chocs latéraux avec une partie de l'autocar. Seuls trois passagers s'y trouvant ont été blessés.

Le BEA-TT a eu accès au dossier d'enquête judiciaire. Il a notamment été destinataire en début d'année 2024 d'un rapport d'expertise sur l'autocar. Les

enquêteurs ont pu échanger avec les différents organismes et autorités concernés.

Les pistes d'orientations de sécurité identifiées suite aux investigations portent sur :

- la réduction de la probabilité d'occurrence d'un tel évènement impliquant un autocar de transport scolaire ;
- des mesures en lien avec les facteurs organisationnels et humains constatés au sein de l'entreprise de transport, dont le conducteur avait été auparavant confronté à des problèmes techniques sur ce véhicule et avait pourtant poursuivi sa mission ;
- des actions à destination du constructeur du véhicule suite à la probable défaillance d'un interrupteur de commande de la boîte de vitesses de l'autocar ;
- la réduction du risque de déraillement d'un train dans les configurations comportant un ouvrage particulier, tel un tunnel ferroviaire, à proximité d'un passage à niveau.

La rédaction du rapport d'enquête se termine avec comme prochaines étapes la consultation des parties prenantes sur le projet de rapport au printemps 2025 et comme horizon de publication du rapport final la fin du premier semestre 2025.